Déclaration liminaire de la FNEC FP FO au CHS CT D du lundi 7 mars 2016

La loi de Refondation de l'Ecole s'en prend à l'ensemble des personnels et des services. Dans tous les secteurs, notre fédération pointe les conséquences des différentes réformes qui l'accompagnent sur les personnels, sur leurs conditions de travail, sur leur santé.

Dans le premier degré, c'est la réforme des rythmes scolaires : pagaille institutionnelle, problèmes de sécurité liés aux intervenants multiples, semaine sans coupure, services incomplets, nouvelle dégradation programmée des obligations de service avec remise en cause des congés scolaires ...

Dans le second degré, c'est la réforme du collège, rejetée par plus de 80% des personnels, et le décret Hamon d'août 2014 : augmentation du temps de présence hors élèves, réunionites, reniement des disciplines, mise en concurrence des collègues avec la mise en place des IMP.

Dans les Lycées Professionnels, c'est la régionalisation de la carte professionnelle, la généralisation de l'apprentissage qui interroge sur l'existence même des lycées professionnels et donc sur le devenir des agents qui y travaillent.

Dans les services administratifs, c'est le RIFSEEP, qui discrimine les salariés entre eux en instaurant des rémunérations liées aux fonctions.

Pour tous les personnels, ce sont les suppressions ou les manques de postes, ce sont les services qui fonctionnent à flux tendu et les classes surchargées.

Pour tous les personnels, c'est la baisse des salaires engendrée par le gel du point d'indice, et la hausse des cotisations sociales, mais aussi par les mesures liées à la refondation.

Le 26 janvier, par centaines de milliers, les fonctionnaires l'ont dit au gouvernement, l'ont dit à la Ministre. Force est de constater que ceux-ci font la sourde oreille.

Le ministère a présenté au CHS CT M du 11 février 2016 un mémento sur les risques professionnels.

La première phrase de ce mémento se réfère à l'accord-cadre sur les RPS signé par 8 organisations syndicales, mais pas la FGF FORCE OUVRIERE, 1ère organisation de fonctionnaires dans la Fonction publique de l'Etat.

La FGF FO écrivait à madame la Ministre de la Fonction Publique en 2013 les raisons pour lesquelles elle n'était pas signataire de cet accord : la meilleure façon de ne pas générer des risques psychosociaux, c'est de ne pas les provoquer.

Pas plus en 2016 qu'en 2013, nous ne regrettons de ne pas être signataire de cet accord cadre.

Lutter contre les risques psycho-sociaux , c'est se poser la question de ce qui les génère, c'est se poser la question d'arrêter ces réformes régressives.

Pour l'EREA de Bourg en Bresse, nous y reviendrons au cours de ce CHS CT D en soumettant un avis commun, c'est suspendre la suppression de 6 postes d'enseignants spécialisés (fonctionnaires d'état, enseignants éducateurs d'internat) transformés en AED contractuels et précaires qui aboutit à une désorganisation totale du service éducatif et à une baisse de 125 € par mois pour les collègues dont le poste est supprimé.

Dans ces conditions, l'appel à la mobilisation des 9 et 31 mars des confédérations FO, CGT avec la FSU, Solidaires, l'UNEF; l'UNL et la FIDL pour le retrait du projet de loi El Khomri nous concerne tous. En effet, ce projet détruit l'architecture de l'ensemble des garanties collectives de tous les salariés. Chacun comprend que l'adoption de ce projet de loi ouvrirait immédiatement la porte à la destruction de tous les statuts de la fonction publique.

Dans ces conditions, il faudra beaucoup plus d'un mémento pour venir à bout des problèmes générés sur la santé, sur la sécurité et sur les conditions de travail de nos collègues.

Tous ces points sont en lien direct avec l'ordre du jour de ce CHS CT D.

En effet, nous allons aborder le rapport du médecin de prévention qui est encore et toujours, en contradiction avec la réglementation, mis dans une situation totalement impossible pour assurer les missions réglementaires confiées. Avec le projet de loi El Khomri qui s'en prend, entre autre à la médecine du travail dans le privé, il est à parier que le peu de médecine de prévention que l'on a soit purement et simplement anéantie.

Concernant la situation sociale et professionnelle des personnels, nos syndicats constatent que : les personnels n'en peuvent plus des réformes régressives avec toutes leurs conséquences au travail et en dehors, du blocage du droit à mutation (en atteste l'explosion du nombre de dossiers déposés par les collègues), des postes supprimés ou transformés, des conditions de formation initiale difficiles voire impossibles... tout cela dans un contexte de paupérisation liée au blocage des salaires.

Nous terminerons sur deux points :

<u>1er pt :</u> La réponse reçue à notre demande de questions diverses sur les langues vivantes au lycée Nous ne comprenons pas le refus de Monsieur le secrétaire général de ne pas inscrire à l'ordre du jour nos deux questions sur les langues. Nous pensons au contraire que ces questions relèvent des conditions de travail des professeurs de langue. L'évaluation des épreuves de certification des instituts privés Cambridge et Cervantès est réalisée par les professeurs de langue qui n'ont pas de rémunération. Certains chefs d'établissement accordent quelques heures, les professeurs devant réorganiser les progressions pédagogiques de leurs classes. Il s'agit bien là de conditions de travail.

Quant aux effectifs en langue, ils ne cessent d'augmenter, passant de 24 avec le début de la mise place de la réforme Chatel à 28, bientôt 30 ? Il ne s'agit pas là de problème de la répartition de la DGH, mais bien de l'enveloppe de celleci. Les professeurs de langue enseignent pour de plus en plus d'élèves et encadrent plus de 7 groupes classe. Il s'agit encore là de leur condition de travail.

Nous demandons qu'aucune pression ne soit exercée sur les collègues pour les obliger à évaluer les certifications de langue, évaluations dont nous demandons par ailleurs le retrait. Le décret Hamon d'août 2014 est utilisé pour augmenter nos missions. Parce qu'il dégrade nos conditions de travail nous revendiquons son abrogation.

Nous demandons une augmentation significative des DGH des établissements pour pouvoir réaliser le dédoublement des classes de langue à 20 élèves maximum afin de permettre une pratique de l'oral efficiente et individualisée telle qu'elle est recommandée par les corps d'inspection et les directives officielles, et afin d'améliorer les conditions de travail des professeurs de langue.

<u>2ème pt</u> L'oubli de publication de l'avis n°5 ci-dessous adopté lors du CHS CT D du 1^{er} décembre 2015 et de réponse à cet avis.

« Le CHSCTD de l'Ain constate qu'il y a un lien entre la réforme du collège et les risques psycho-sociaux. A la suite du vœu adopté au CTA du 12 novembre 2015, il demande que les personnels qui ne souhaiteraient pas prendre part au plan de formation sur la réforme du collège puissent assurer leur service habituel. »

Nous sommes certains que cela va être rapidement réparé. D'ailleurs sur la réforme du collègue, qui ne passe toujours pas auprès des personnels, notre fédération déposera un avis.